## Appel à dons

Vous êtes attaché(e) à la Semaine de la Bonté qui, depuis 88 ans, joue un rôle efficace de « SOS social ».

Vous avez toujours su répondre avec fidélité à nos appels.

Cependant, le nombre de donateurs diminue régulièrement avec le temps, même si ceux qui restent sont de plus en plus généreux.

Or il nous est pratiquement impossible de faire connaître notre action autrement que par le bouche à oreille. Les grands moyens de communication ne nous sont pas accessibles étant donné notre taille trop modeste.

Ce n'est que par votre intermédiaire que nous pouvons prolonger cette chaîne de générosité. Vous trouverez au dos du bulletin un formulaire afin que nous puissions contacter en votre nom de nouveaux donateurs.



Vous pouvez aussi prolonger votre générosité par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.

#### Le legs

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

L'assurance-vie

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire.

#### La donation

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irréversible. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

La Semaine de la Bonté est une association reconnue d'utilité publique depuis près de 60 ans. Tout ce que vous lui transmettez par legs, donation ou assurance-vie, lui est remis sans qu'aucun impôt ou taxe soit prélevé

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous n'avez pas d'héritier direct, vous pouvez désigner notre association comme légataire universel et lui confier la transmission, à un ami ou à un parent éloigné, d'un legs particulier net de frais et de droits. Nous nous chargeons d'acquitter les droits de succession en lieu et place de votre légataire. Les droits de succession s'en trouvent réduits, vos proches ne sont pas lésés, et les actions de la Semaine de la Bonté bénéficient de votre geste.

|  | Vous léguez 100 000 €<br>directement à un<br>parent éloigné | Vous léguez 100 000 € à<br>la semaine de la Bonté à<br>charge pour elle de<br>transmettre un legs<br>particulier de 40 000 € à<br>un parent éloigné |
|--|---|---|
| Montant légué                              | 100 000 €   | 100 000 €   |
| Montant perçu<br>par l'Etat                | 60 000 €  | 24 000 €  |
|  | (60% de 100 000 €)  | (60% du leg particulier<br>de 40 000 €)   |
| Montant remis<br>à votre parent<br>éloigné | 40 000 €  | 40 000 €  |
| Montant reçu                               | 0€  | 36 000 €  |
| par la semaine<br>de la Bonté              |   | (100 000 € - 40 000 €<br>- 24 000 €)  |

### Conseil d'Administration

Président: Daniel Ploix
Vice-Présidente: Marie Tremblay
Secrétaire Général: Pierre Girardin
Secrétaire Général Adjoint: Elisabeth Béatrix
Trésorier: Roger de Vernejoul
Geneviève Berdaguer, Geneviève Bonnet,
Monique Boulet, Mathieu Calemard, André Cessart,
François Hudry, Régis Neveux, Chantal Proix,
Marie-Paule Vallet.
Commissaire aux comptes: M. Christophe Poinsatte



Isabelle Carré a eu la gentillesse d'adhérer à notre cause. Elle soutient notre action avec discrétion

# **Appel 2016 2017**

## Solidarité et bonté

Chers amis, vous seuls pouvez apporter de l'espoir à ceux qui, par l'intermédiaire des services sociaux de toute la France, sollicitent notre aide. Chaque semaine nos bénévoles sélectionnent,



parmi les nombreux dossiers que nous recevons,

les personnes qui montrent une réelle détermination à ne pas rester dans une situation difficile et qui présentent un projet qui notamment doit leur permettre de trouver ou retrouver un travail.

Votre générosité et votre bonté nous donneront les moyens de continuer à apporter notre secours efficacement et rapidement à ceux qui risquent de sombrer dans la précarité, lorsqu'aucune aide de l'état n'est prévue pour soutenir leur projet.

A côté des grandes associations caritatives, les associations à taille humaine comme *La Semaine de la Bonté* ont un rôle essentiel à jouer.

Chaque année nous aidons plus de mille familles, mais beaucoup plus nous sollicitent, c'est pourquoi nous faisons appel à votre cœur.

Vous pouvez nous adresser votre don directement ou par l'intermédiaire de notre site internet www.sem-bonté.fr.

Vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66%.

Par Solidarité et Bonté soyez généreux pour que nous puissions continuer notre action avec efficacité.

D'avance, je vous en remercie très chaleureusement.

Le Président Daniel PLOIX

#### LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Association reconnue d'utilité publique depuis le 31 janvier 1955

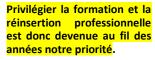
162, avenue du Maine -75014 Paris tél : 01 45 44 18 81 sembonte@club-internet.fr www.sem-bonte.fr

## Chers donateurs et futurs donateurs

Comme vous le savez, notre souci constant de pérenniser l'action de la Semaine de la Bonté nous a obligés à certaines modifications dans nos actions « SOS Social ».

Depuis plusieurs années nous avons dû nous adapter aux demandes

croissantes de personnes face à un budget contraint, ce qui a bouleversé notre fonctionnement. Il nous a fallu faire des choix qui, dans le domaine de la solidarité, sont particulièrement complexes.





Dans notre lettre de novembre, nous sommes heureux de vous présenter trois dossiers que nous avons suivis sur plusieurs années en partenariat avec les assistantes sociales.

#### Cas N° 220730

## Une future ingénieure

Mile D est une jeune fille courageuse et méritante. Nous l'accompagnons pour une deuxième année dans la poursuite de ses études d'ingénieur en informatique pour lesquelles elle obtient de très bons résultats. Nous voulons lui permettre de finaliser son parcours dans les meilleures conditions par une aide d'un montant de 300 € qui correspond à ses frais d'inscription.

#### Cas N° 220685

## Une vocation artistique

Mme K élève seule trois enfants et travaille comme garde à domicile. Son fils excelle en danse classique et contemporaine. Il est scolarisé à l'école nationale supérieure de Marseille depuis 2014. Le Service Social soutient le projet de ce jeune compte tenu de ses brillants résultats tant sur le plan scolaire qu'artistique. Son objectif est de faire de sa passion son activité professionnelle. Nous avons décidé de l'aider à nouveau cette année en participant à ses frais d'internat par la somme de 200 €.

#### Cas N° 220597

## La passion du cheval

M. M est passionné d'équitation et après avoir réussi avec mention bien un bac « gestion d'entreprise hippique ». Il souhaite préparer un BTS agricole pour devenir cavalier professionnel. Les ressources de ses parents ne permettent pas d'assumer hébergement, scolarité et entrainement hippique. Le Comité a accepté après concertation, d'accorder pour la seconde fois une aide d'un montant de 300 €.

Par ailleurs nous recevons toujours autant de demandes qui débouchent directement sur un emploi.

#### Cas N° 220891

## Une apprentie en pâtisserie

Nous avons permis à **Mile V** d'acquérir une partie de l'équipement nécessaire à son apprentissage en pâtisserie par la somme de 150 €.

#### Cas N° 220891

## Pouvoir se déplacer pour se former

M. S est accompagné par Pôle emploi dans la construction de son projet professionnel d'agent en maintenance en chauffage. Il réside dans une zone sans moyen de transport. Afin qu'il puisse faire face aux réparations de son véhicule et poursuivre sa formation, ce qui lui permettra une embauche dans l'entreprise où il effectue ses stages, nous lui accordons 300 €.

Nous recevons près de 400 demandes par mois et avons un très grand besoin de votre soutien, comme vous le voyez par le résumé de ces quelques dossiers.

Un grand nombre de personnes aidées nous téléphonent ou nous écrivent pour nous remercier,.. vous remercier!!

M. E. nous écrit : « j'ai bénéficié de votre « bonté » dans le cadre d'un parcours professionnel avec formation et capacité d'état qui était mon objectif. Votre contribution a été très importante dans le cadre de cette « certification » et je vous remercie de me l'avoir accordée ».

M. J. nous remercie d'avoir pu l'aider dans la réparation de son véhicule indispensable dans une région privée de transport en commun.

Une assistante sociale nous remercie au nom des familles d'avoir aidé leurs enfants à pouvoir participer à des mini séjours adaptés.

Nous recevons également vos encouragements et cela nous va droit au cœur.

Les membres du Comité et moi-même, vous remercions de votre fidélité et de votre générosité.

Mille mercis du fond du cœur.

Marie Tremblay Présidente du Comité de Décisions

#### Un nouveau site internet :

Nous venons de moderniser notre site internet. Il nous permettra de mieux communiquer avec les assistantes sociales pour la constitution des demandes d'aide et de mieux nous faire connaître. Il offrira la possibilité de faire des dons « en ligne ».

#### La Semaine de la Bonté en chiffres

Secours distribués: Près de 4 000 demandes de secours en provenance de 3 000 assistantes sociales réparties sur toute la France et plus d'un millier d'aides attribuées pour un montant total proche de 180 000 €.

**Dons reçus :** environ **170 000 €** de dons manuels par an.

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Envoyez vos dons Rédigez vos chèques à l'ordre de : La Semaine de la Bonté 162 avenue du Maine 75014 Paris

Les dons faits à la Semaine de la Bonté ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons